



# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

## D'où vient la réforme du collège ?

Depuis des décennies, les différents gouvernements ont élaboré des contre-réformes visant à détruire l'instruction publique (Fillon avec la loi sur le socle commun, Châtel avec la réforme du lycée...). En voici les deniers points :

**Point 1** : la refondation de l'école, c'est la loi Peillon n°2013-595 du 08 juillet 2013 qui dispose dans son annexe : « *modifier en profondeur l'organisation et le contenu des enseignements* », « *d'encourager les projets transversaux et interdisciplinaires* » et de « *transformer les pratiques professionnelles des enseignants* »

Vote sur la loi Peillon de refondation de l'école (CSE du 14 décembre 2012)

**Pour** : SE-UNSA, CFDT, SNALC ; **Contre** : FO, CGT, SUD ; **Abstention** : FSU

**Point 2** : nouveau statut pour les professeurs du second degré, décret n°2014-940 du 20 août 2014 : alourdissement des missions et obligations de service, suppression de décharges statutaires et ajout des missions liées, obligatoires et non rémunérées pour **un temps de travail de 1607 heures**.

Vote sur le décret Peillon Hamon signé le 20 août 2014

redéfinissant nos obligations de service (CTM du 27 mars 2014)

**Pour** : CFDT, UNSA ; **Contre** : FO, CGT, SUD, FSU (1) ; **Abstentions** : FSU (6)

**Point 3** : Nouveau socle commun. Il prévaut sur les programmes disciplinaires.

Vote sur le décret signé le 31 mars 2015

instituant un nouveau socle de compétences (CSE du 12 mars 2015)

**Pour** : CFDT, UNSA ; **Contre** : FO, CGT, SNALC, SUD ; **Abstention** : FSU

**Point 4** : Réforme du collège qui est une conséquence des 3 autres actes.

Vote sur la réforme du collège (CSE du 10 avril 2015)

**Pour** : CFDT, UNSA ; **Contre** : FO, CGT, SNALC, SUD, FSU

## Les commentaires de l'administration sur les réformes

En début d'année scolaire, certains chefs d'établissement affirmaient « L'an prochain, vous serez aux 35 heures ».

En audience à l'inspection académique des Landes, le DASEN explique que « le statut de 50 ne permettait pas de faire cette réforme. » et que « tout vient de la loi de refondation de l'école ».

De plus, il pense donc qu' « une réforme du lycée est nécessaire » et qu' « il faut casser les filières pour permettre à tous de réussir ».

## La FNEC-FP-FO 33 refuse :

- des horaires qui ne sont plus nationaux au collège, des collèges qui n'auront plus le même fonctionnement, c'est la mise en pièce du cadre républicain ;
- la baisse des horaires disciplinaires sur toute la scolarité ;
- l'autonomie des établissements, les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) au collège, les horaires globalisés en sciences dans les classes de sixième et en enseignements artistiques, ce qui casse les disciplines ;
- la disparition du latin, du grec, des classes bilingues et européennes ;
- la territorialisation de l'école primaire, du collège ... dans la ligne de la loi de la refondation Peillon ;
- des pressions et contraintes et un temps de présence maximum pour les enseignants du second degré à travers « les missions liées », des Indemnités pour Missions Particulières (IMP), des Accompagnements Personnalisés (AP) et des EPI aux collèges ;
- l'intégration des SEGPA en sixième prélude à leur suppression
- la disparition programmée des 3èmes prépro

Après la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, voici la réforme du collège. Comment ne pas penser que sera bientôt le tour des lycées car :

- comment maintenir des enseignements au lycée qui auraient disparu au collège ?
- comment le lycée pourrait-il à la fois préparer à un diplôme national et accueillir des élèves issus de collèges qui auront modulé les programmes et les horaires au gré des projets d'établissement ?
- comment faire réussir à l'examen des élèves qui auront perdu plus de 400 h d'enseignements disciplinaires sur l'ensemble du collège, sinon en supprimant l'examen ?

Pour l'école élémentaire, le conseil commun école/collège, le nouveau cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>), et la réforme des rythmes scolaires auront pour effet de mettre les directeurs sous la double tutelle des municipalités et des chefs d'établissement

## La FNEC-FP-FO 33 demande :

- le retrait de la réforme du collège
- l'abrogation du décret Hamon sur les missions et obligations de service
- l'abrogation du décret sur les IMP
- l'abrogation des décrets Peillon / Hamon sur les rythmes scolaires et des PEDT
- la fin de la territorialisation de l'école publique.

## Le combat continue, la mobilisation peut aboutir !

- 2012 : abrogation du décret sur l'évaluation des professeurs.
- 2013 : abrogation du jour de carence.

N'oubliez pas de signer la pétition en ligne qui demande l'abrogation de ce décret et de cet arrêté, voici l'adresse [www.unautrecollege2016.net](http://www.unautrecollege2016.net)

### SNUDI-FO

17/19 quai de la monnaie  
33080 Bordeaux  
05 57 95 07 61  
snudifo33@yahoo.fr  
<http://33.fo-snudi.fr/>

### SNFOLC

17/19 quai de la monnaie  
33080 Bordeaux  
05 57 95 07 65  
[snfolc33@gmail.com](mailto:snfolc33@gmail.com)  
<https://sites.google.com/site/snfolcaquitaine>

### SNETAA-FO

82 rue du 14 Juillet  
33400 Talence  
05 56 84 90 80  
contact@snetaa-bordeaux.fr  
<http://www.snetaa-bordeaux.fr/>